

AVIS PUBLIC



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, qu'à la séance régulière du conseil municipal qui sera tenue le 11 février 2025 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Donat, situé au 490 de la rue Principale, une demande de dérogation mineure concernant la propriété constituée du lot projeté 6 652 420, du cadastre du Québec, située au 145, chemin Saint-Guillaume, sera présentée.

La demande de dérogation mineure numéro 2024-0066, présentée par Brigitte Barnabé et Marc Grisé, est à l'effet de permettre la dérogation suivante, visant le coefficient d'emprise au sol :

Norme : Aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-924*, à la grille des usages et normes VR-9, le coefficient d'emprise au sol (C.E.S.) maximal prescrit est fixé à 15 % ;

Dérogation demandée : permettre que, suite à la construction du garage détaché projeté, le coefficient d'emprise au sol soit de 15.7 % ;

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Donat, ce 24 janvier 2025

Signé : Mickaël Tuilier
Mickaël Tuilier,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Mickaël Tuilier directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 24 janvier 2025, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne
ce certificat le 24 janvier 2025

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Tuilier', is written over a horizontal line.

Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier